



ANVEDJ siège à Versailles Association

7 Rue de Béarn
78 000 Versailles



le 8 octobre 2005

Votre honneur, préfet de la République Française.

=> RASSEMBLEMENT le 22 octobre 2005 DEVANT CHAQUE PREFECTURE De France de 15h à 17h et/ou le CONSEIL GENERAL avec marche des manifestants entre les 2 lieux si besoin.

Objet: LANCEMENT en France de la JOURNEE EUROPEENNE DE LA JUSTICE CIVILE sur IDEE du COMMISSAIRE EUROPEEN VITORINO antonio.

Nous vous informons que notre association ANVEDJ (association nationale des victimes des erreurs et dysfonctionnements judiciaires) appelle nos concitoyens et toutes leurs formes d'organisations qui y ont intérêt, à manifester samedi 21 octobre de 15h à 17h contre les atteintes aux droits des justiciables quotidiens et multiples en France.

Cette manifestation s'inscrit dans la proposition en 2003 de monsieur Vitorino, de faire du 24 octobre la journée de la justice civile en EUROPE. Nous avons replanifié ce jour au samedi le plus proche soit le 22 octobre en 2005. Nous espérons sa présence à Versailles et lançons aussi cet appel à tous les élus parfaitement informés mais trop inertes sur les dysfonctionnements judiciaires.

Cette manifestation pour le respect de nos droits républicains et constitutionnels, se veut paisible malgré les colères légitimes qui résultent des drames générés par les fautes et refus de notre justice. ANVEDJ en est le témoin et le comptable pour pallier ce manque dans la République.

Quelques-unes des revendications de cette manifestation :

-le respect par la France des conventions et chartes européennes qu'elle a signées et qu'elle bafoue chaque jour (art 47 de la charte, art 6 et 13 de la CEDH par exemple et tortures morales des victimes dont certaines se suicident !

-la fin des multiples atteintes en France à l'accès au droit (réformer art 18-19 du ncpc pour supprimer la notion d' exceptions (devenues majoritaires) imposants de fait la représentation obligatoire dans les dossiers civils (TGI, CA et CCASS) ; cela revient à réclamer la fin de la sélection par l'argent qui explique aussi les lenteurs judiciaires sur laquelle France est régulièrement condamnée.

-la fin de l'impunité des juristes publics et privés quand ils commettent des fautes préjudiciables aux citoyens et à leur famille , le contrôle permanent des compétences requises pour nos juges.

-la fin de l'impunité des abus de facturations des professions juridiques de Versailles et d'ailleurs comme en témoignent nos différentes délégations ou implantations.

-la fin de l'autre obstacle judiciaire à l'accès au droit qui est le système de caution élevée réclamé trop systématiquement par les doyens des juges pour accepter une plainte (sélection par l'argent) , ce sont les escrocs qui profitent du système avec les plaintes refusées !

-la fin de ces gaspillages de fonctionnaires qui passent leur temps (et nos impôts) à refuser l'accès au droit ou à gérer toutes ces contraintes financières

-le rétablissement de la présence de citoyens 'témoins de la république' dans les procès civils et l'élargissement du périmètre du médiateur de la République à celui des tribunaux, service régional de l'Etat (ou de la République).

-le respect des droits des citoyens en prison non encore jugés 1 mois après leur emprisonnement ! et le rétablissement de l'hygiène physique et morale dans ces lieux d'exceptions !

Par et pour les victimes, le bureau ANVEDJ et son président 2005

Mr Colasse.

Identification nationale de l'association:

numéro 2/06639 à la sous-préfecture de Rambouillet